



SCIERIE
AVIGNON
SAINT-ALEXIS-DE-MATAPEDIA



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Scierie Avignon
2016



TABLE DES MATIÈRES

1	ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	1
2	PRINCIPES DIRECTEURS.....	2
2.2	Gouvernance	2
2.2	Économique.....	2
2.3	Social	2
2.4	Environnemental.....	2
3	CHAMPS D'APPLICATION	3
4	DROITS ET OBLIGATIONS.....	3
5	PERSONNE RESPONSABLE	3
6	ENTRÉE EN VIGUEUR	3
7	SIGNATURE.....	3
	ANNEXE 1 – POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE.....	4
A1.1	Portée et imputabilité	4
A1.2	Normes et critères.....	4
A1.3	Sélection et surveillance.....	4

1 ENGAGEMENT ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Chez Scierie Avignon, nous avons à cœur **l'exploitation durable et responsable de nos forêts**. Nous voulons respecter la ressource forestière et demeurer à l'intérieur de sa capacité de renouvellement. C'est pour cette raison que **nous nous engageons dans une démarche de développement durable**. Par cet engagement :

- Nous veillons à la préservation des forêts et de l'environnement;
- Nous établissons des partenariats avec des acteurs locaux;
- Nous encourageons la transformation de nos ressources dans notre région;
- Nous sensibilisons au développement durable la relève de l'industrie forestière;
- Et, nous appliquons le processus d'amélioration continue afin de toujours innover.

Le développement durable, sans être formel et officiel, a toujours été une source d'inspiration chez Scierie Avignon. Plusieurs actions en place en font preuve. La **bonne gestion des matières résiduelles** est un axe prioritaire pour notre entreprise avec l'objectif ultime d'utiliser l'entièreté d'un rondin de bois. La grande majorité des résidus forestiers sont déjà mis en valeur par différents partenaires locaux. Ces résidus reçoivent une seconde vie en tant que panneaux mélaminés, articles de décorations, amendement agricole, etc.

L'**approvisionnement responsable** est un facteur primordial pour nous. Tous nos fournisseurs sont locaux et le bois d'origine douteuse, pouvant provenir de coupe à blanc par exemple, n'est jamais accepté. À cet égard, une politique d'approvisionnement responsable a été adoptée par la direction en 2016 (voir annexe 1).

La **gestion adéquate de l'eau** est aussi un enjeu important pour notre entreprise. À l'inverse de certaines scieries, il n'y a pas d'eau utilisée dans nos procédés de sciage. De plus, un récupérateur d'eau pluviale a été installé pour combler certains besoins tels que l'entretien paysager ainsi que le nettoyage des surfaces et des équipements.

Nous nous impliquons également dans notre **milieu social** en embauchant des jeunes en difficulté pour leur permettre un nouveau départ. La conciliation travail-famille est de plus favorisée afin d'offrir un climat de travail plus agréable et moins stressant pour nos employés.

Ce survol n'est qu'un début et cette politique de développement durable vient réitérer la volonté de Scierie Avignon d'être **performant au niveau économique, social et environnemental**.

2 PRINCIPES DIRECTEURS

Afin d'appuyer notre engagement envers le développement durable, différents principes directeurs ont été adoptés. Ces principes ont été divisés selon les **quatre grands volets du développement durable**, soit la gouvernance, l'économique, le social et l'environnemental.

2.2 Gouvernance

L'**engagement de la direction** vis-à-vis le développement durable est notre principe fondateur. Celui-ci est la pierre angulaire exprimant la crédibilité et l'efficacité d'une démarche vers la durabilité. De plus, une **bonne organisation de travail** et une **délégation des responsabilités appropriées** sont des facteurs indispensables pour une gestion active et efficace.

2.2 Économique

La **diversification de notre portefeuille** de revenus en offrant une gamme de différents produits ainsi qu'en signant des partenariats d'affaires solides est l'une de nos conditions pour être une entreprise pérenne. L'**harmonisation entre notre politique de tarification et notre production** est aussi primordiale afin d'offrir des produits de qualité à un juste prix et ainsi maintenir un climat de confiance avec nos clients. Un dernier enjeu économique est l'**approvisionnement responsable** dans le but de choisir des fournisseurs locaux et des matières premières respectant l'environnement et la société (voir annexe 1).

2.3 Social

Assurer la **santé et la sécurité** de nos employés est un facteur de succès et de productivité incontournable pour notre entreprise. L'**intégration et le bien-être de nos employés** sont un principe tout aussi important pour assurer leur participation, leur implication et leur mobilisation.

2.4 Environnemental

Une **gestion des matières résiduelles** appropriée et une mise en valeur de l'ensemble de nos résidus forestiers sont des enjeux d'une importance capitale afin de ne gaspiller aucune ressource forestière. De plus, la **minimisation de nos émissions de gaz à effet de serre** est aujourd'hui inévitable dans ce contexte de changements climatiques et chaque action dans ce domaine est nécessaire pour contrer au maximum ce phénomène.

3 CHAMPS D'APPLICATION

La portée de cette politique de développement durable s'étend à tout le personnel de Scierie Avignon et sur l'ensemble des activités d'opération. Les parties prenantes, notamment les fournisseurs, sont aussi concernées par ces mesures stratégiques en développement durable.

4 DROITS ET OBLIGATIONS

La direction de Scierie Avignon s'engage à respecter et à mettre en œuvre cette présente politique avec le plan d'action en développement durable qui l'accompagne (disponible à l'interne). La politique et le plan d'action seront révisés au 5 ans.

5 PERSONNE RESPONSABLE

Richard Leblanc – Propriétaire de Scierie Avignon

95, St-Joseph Sud, Saint-Alexis-de-Matapédia (QC), GOJ 2E0

Téléphone : 418-299-1350

Fax : 418-299-1360

Courriel : scierieavignon@globetrotter.net

6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur dès février 2016.

7 SIGNATURE

La direction s'engage à respecter et à mettre en œuvre les dispositions de cette politique de développement durable et son plan d'action.



Richard Leblanc

Propriétaire de Scierie Avignon

ANNEXE 1 – POLITIQUE D’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Scierie Avignon s’engage formellement à conserver les ressources forestières de la Gaspésie et à encourager l’économie régionale en établissant des partenariats avec des fournisseurs locaux respectant les plus hautes normes en matière d’exploitation forestière.

A1.1 Portée et imputabilité

Cette politique s’applique à l’ensemble des approvisionnements en produits forestiers. Le responsable de la mise en œuvre de cette politique est le propriétaire de Scierie Avignon, M. Richard Leblanc (voir coordonnées à la section 5 de la politique de développement durable).

A1.2 Normes et critères

Tous produits forestiers doivent obligatoirement être d’**origine locale** et être **certifiés Forest Stewardship Council (FSC)** assurant ainsi une gestion durable des forêts. Plus précisément, l’approvisionnement doit :

- 1) Se conformer à la législation en vigueur du territoire;
- 2) Provenir d’un rayon de 100 km autour de la scierie;
- 3) Respecter la propriété foncière et les droits d’usage;
- 4) Respecter les droits juridiques et coutumiers des peuples autochtones;
- 5) Maintenir ou améliorer le bien-être des travailleurs forestiers et des communautés locales;
- 6) Inciter l’utilisation des multiples services de la forêt pour assurer sa viabilité économique;
- 7) Respecter un plan de gestion crédible en relation avec l’échelle et l’intensité de l’exploitation;
- 8) Conserver la diversité biologique ainsi que la qualité de l’eau, des sols et des paysages;
- 9) Assurer l’intégrité ainsi que les fonctions de la forêt et des écosystèmes;
- 10) Se faire en protégeant les forêts à haute valeur pour la conservation.



A1.3 Sélection et surveillance

Les fournisseurs doivent fournir leur certificat attestant la certification FSC de leurs bois de récolte. Scierie Avignon s’assure que ses fournisseurs respectent les normes et les critères de cette politique d’approvisionnement responsable en étant en étroite relation avec ceux-ci. En cas de non-conformité, des mesures correctives avec le fournisseur concerné seront mises en place afin d’éviter une récurrence.